



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 077-217703818-20240527-DEL_2024_15-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
Du lundi 27 mai 2024**

DEL-2024-15

Le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN.

ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH, M. Laurent GADET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombres de suffrages exprimés : 9

Objet : Frais engagés par les élus- Prise en charge.

Vu l'article L2123- 18, L2123-18-1 et L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour le remboursement des frais engagés par M. Gérard FABRE 1^{er} Adjoint.

Les frais engagés par M. Gérard FABRE concernent l'achat de fournitures pour la soirée festive « Années 80 » organisée par la commune le 27 avril 2024 dans le magasin « FÊTE SENSATION » Parc commercial EDEN ZAC du Noyer aux Perdrix 77170 SERVON pour un montant de cent cinquante-trois euros et soixante-dix centimes (153,70€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte le remboursement des frais engagés par M. Gérard FABRE pour un montant de 153,70 € TTC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 27 mai 2024

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

